

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 25 septembre 2024, a adopté l'ordonnance suivante en vertu Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) :

**Ordonnance relative à l'autorisation de la garde d'animaux de ferme dans le cadre des Fêtes des récoltes tenues le 12 octobre 2024 sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (11)**

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat